

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOISIRS

des enfants et des jeunes

21 Rue d'Artois - 75008 Paris

Tel/Fax: 01.42.25.38.34

e-mail : ObservatoireVLEJ@aol.com

LES AIDES AUX DEPARTS EN VACANCES COLLECTIVES

Accessibilité des séjours et mixité sociale

Avril 2002

Parmi les facteurs qui peuvent déterminer le départ des enfants en vacances collectives, la dimension économique apparaît la plus importante. Les études menées par Temps Jeunes (1996) le CREDOC (2000) et l'Irédu (2000)¹ ont en effet montré la difficulté pour certaines familles à faire bénéficier leurs enfants de ce type de séjour pour des raisons financières. Dans un contexte où l'intervention de l'Etat dans le financement des CVL est devenu quasi inexistante², les aides à la personne apparaissent les seules susceptibles de lever l'obstacle économique au départ de certains enfants et de favoriser la mixité sociale au sein de ces séjours .

C'est pourquoi l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes a proposé de mener une de ses première enquêtes sur ce thème.

Principalement distribuées par les caisses d'allocations familiales et les comités d'entreprise, les aides au départ proviennent aussi des collectivités locales, des organismes caritatifs ou se peuvent se présenter sous la forme de chèques vacances Or chacun de ces acteurs définit les bénéficiaires, modalités d'attribution et montant de ses aides en fonction d'orientations qui lui sont propres. De plus, si les 125 Caisses d'Allocations Familiales réparties sur l'ensemble du territoire s'inscrivent dans le cadre d'une politique nationale élaborée par la CNAF, elles disposent d'une large autonomie.

¹ Chokrane B.Hatchuel, Placer V., *Les vacances d'été des enfants de 5 à 18 ans*, CREDOC pour la Direction du Tourisme, Paris, ONT, Janvier 2000 ; Genelot S., *Les dépenses et pratiques éducatives familiales*, rapport intermédiaire, Irédu, rapport réalisé pour la FCPE, Juillet 2000.

² Armelle Demeure, Jean-Marc Mignon, *Evaluation des évolutions des publiques apportées au secteur du tourisme associatif entre 1974 et 1998*, UNAT, Février 2000.

On observe ainsi une disparité de leurs pratiques³, disparité qui serait, selon la CNAF, « *le résultat d'un ajustement départemental en fonction des besoins sociaux locaux(...)* »⁴.

Mais faute d'éléments précis, on peut toutefois s'interroger sur l'articulation existant entre les différents acteurs. Les caisses d'allocations familiales interviennent-elles effectivement de manière complémentaire aux acteurs locaux, ou leurs contributions se cumulent-elles, favorisant ainsi les habitants de certaines communes ou les salariés de grandes entreprises disposant d'un comité d'entreprise ? Tous les enfants, quels que soient leur lieu d'habitation, leur origine sociale ou la situation professionnelle de leurs parents ont-ils ainsi des chances égales de partir en vacances collectives ?

La diversité d'acteurs et de pratiques compose un système d'aide particulièrement complexe et opaque que notre enquête se propose d'explorer en cherchant à mettre en évidence son impact sur la fréquentation des séjours collectifs.

Ce rapport présente l'analyse des systèmes d'aide des CAF et MSA réalisée en 2000 et les premiers résultats issus de l'enquête 2001. A travers ces données, nous cherchons à voir comment les politiques de ces acteurs majeurs de l'aide au départ se traduisent sur le terrain et s'articulent avec les pratiques des autres partenaires.

1. Méthodologie

Notre enquête part d'un constat, la diversité des aides au départ, et d'une hypothèse, leur inégale répartition sur le territoire. Ce sont les effets de cette disparité sur l'importance et les caractéristiques des enfants partants en vacances collectives que nous cherchons à évaluer. Dans cet objectif, nous aurions souhaité pouvoir interroger un échantillon représentatif de cette population d'enfants sur les aides dont ils bénéficient. Or le manque de données sociologiques sur cette population ne nous permettait pas de construire cet échantillon. Nous avons donc choisi de définir notre terrain d'enquête par plusieurs zones géographiques au sein desquelles l'ensemble des familles inscrivant leur(s) enfant(s) pourrait être enquêté. La comparaison entre les résultats recueillis sur ces différentes zones nous permettra ensuite de dégager l'impact des systèmes d'aides sur le départ des enfants.

³ Mascolo D., L'argent des CAF, *Anim Magazine*, La revue de l'UFCV, Nov./Déc. 1999, pp.18-19. Vinaixa A.M., Harmoniser l'aide au départ des jeunes, *Jeunesse au Plein Air*, Novembre 1999, n°377, pp.12-13. Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, *Vacances pour tous, Pour le développement de l'accès aux vacances pour tous*, propositions pour une évolution des politiques sociales des CAF, Etude réalisée avec le soutien du Secrétariat d'Etat au Tourisme, 2000

⁴ note de la CNAF, 2000.

Le niveau départemental nous a semblé le plus pertinent pour étudier les articulations entre les pratiques d'acteurs, (CAF, CE, collectivités locales, organismes caritatifs) qui interviennent sur des territoires différents (département, bassin d'emploi, commune ou région...) et définissent leurs bénéficiaires sur des critères qui leur sont propres (quotient familial, revenu, lieu de résidence...). Parallèlement aux familles, nous proposons de questionner certains de ces acteurs, Caisses d'Allocations Familiales et Mutualités sociales agricoles, sur le montant de leurs aides, leurs modalités d'attribution et le nombre d'enfants concernés.

1.1- Choix des départements

Quatre départements tests ont été sélectionnés sur la base de critères sociodémographiques et des orientations spécifiques des CAF implantées sur ces territoires :

- le Nord et les Bouches-du-Rhône pour l'importance de leur population urbaine, le premier bénéficiant de la part des CAF d'une politique d'aide au départ plus volontariste et plus diversifiée avec la présence de sept CAF sur le territoire contre une seule dans les Bouches-du-Rhône ;
- la Loire et la Meurthe-et-Moselle pour la répartition de leur population entre une unité urbaine de plus de 300 000 habitants, des villes moyennes et des zones rurales, les aides au départ proposées par la CAF de Meurthe-et-Moselle se situant à un niveau intermédiaire par rapport à celles offertes par les deux CAF de la Loire.

Afin de faciliter la réalisation de l'enquête, ce choix a aussi été guidé par l'importance dans ces départements d'organismes affiliés aux trois confédérations fondatrices de l'Observatoire.

1.2 – Organisation de l'enquête

Etant donné l'importance des séjours effectués durant les vacances scolaires d'été, nous avons choisi de faire porter l'enquête sur cette période et de diffuser le questionnaire aux familles par l'intermédiaire de l'organisateur au moment de l'inscription de leur(s) enfant(s). En effet, la plupart d'entre elles se déplacent à cette occasion ou tout au moins a un contact avec celui-ci. Cette démarche nous permettait aussi d'inclure l'organisateur dans l'enquête et de l'interroger sur les aides qui lui sont directement versées dans le cadre d'une contractualisation avec un organisme financeur.

Le succès de l'enquête repose donc à la fois sur la participation des familles et celle des organisateurs.

Suite aux difficultés rencontrées en 2000 (voir rapport intermédiaire – Avril 2001), nous avons proposé de rencontrer les organisateurs dans chacun des départements concernés afin de leur présenter l'enquête et recueillir leur avis sur le questionnaire et le dispositif de diffusion.

Mises en place par les têtes de réseaux des membres fondateurs de l'Observatoire en Janvier et Février 2001, ces réunions ont permis de proposer le dispositif suivant:

- **repérage des organisateurs** existant dans chaque département et évaluation du nombre de questionnaires nécessaires avec l'aide des acteurs locaux et sur la base des listes fournies par les DDJS;
- **diffusion de l'enquête aux organisateurs**, soit directement soit par l'intermédiaire des têtes de réseau JPA, UFCV ou UNAT ; cette phase doit pouvoir être réalisée dès le début de la période des inscriptions aux séjours de l'été (15 Février), chaque organisateur reçoit un nombre de questionnaires correspondant à la population d'enfants inscrits habituellement ; et à sa demande, il dispose d'enveloppes pré-affranchies à l'adresse de l'Observatoire permettant aux familles de nous retourner directement le questionnaire ;
- **les organisateurs distribuent le questionnaire aux familles** au cours des inscriptions aux séjours de l'été et joignent éventuellement une enveloppe retour ;
- **les organisateurs recueillent les questionnaires renseignés** avec les bulletins d'inscription et renvoient à l'Observatoire l'ensemble de ces questionnaires avec leur fiche « organisateur » ; ou si cette procédure apparaît difficile, les familles retournent directement leur questionnaire à l'Observatoire à l'aide de l'enveloppe pré affranchie.

1.3- Elaboration du questionnaire

Deux documents sont proposés : le questionnaire destiné aux familles et une fiche pour l'organisateur. Nous avons intégré les modifications apportées par les organisateurs qui ont validé ces documents au cours des différentes réunions départementales.

La fiche famille (annexe 1)

Au recto de cette fiche, on trouve les questions concernant la famille (profession des parents, taille de la fratrie, lieu de résidence). Celles-ci visent à évaluer l'effet de ces variables sur le départ des enfants et sur les aides. A ces questions déjà présentes dans le questionnaire 2000, nous avons ajouté un tableau permettant de prendre en compte l'ensemble de la fratrie et les activités prévues pour chacun des enfants au cours de l'été. Nous cherchons ainsi à examiner la place du centre de vacances au sein de l'organisation des loisirs estivaux des enfants : est-ce le seul séjour prévu pour cet enfant, fait-on partir les frères et sœurs la même année ou plutôt en alternance, que feront les autres,

Le verso de cette fiche concerne le séjour et les aides. Trois cadres sont prévus, un pour chaque enfant inscrit en centre de vacances. Les questions portant sur le lieu et la durée du séjour sont complétées par l'identification du type de séjour, celui-ci pouvant faire varier son prix. Concernant les aides, nous demandons aux familles si elles en ont connaissance avant de les interroger sur leur montant et leur source.

Une partie reste réservée à l'organisateur et permet à celui-ci de compléter les informations dont la famille dispose et de préciser les modalités de distribution (contractualisation ou versement direct).

La fiche organisateur

Celle-ci identifie l'organisateur en terme de statut et d'activité principale. Nous souhaitons ainsi recueillir des données relatives au développement de l'organisation de séjours par des structures qui se situaient traditionnellement sur d'autres activités : centres de loisirs, clubs de prévention...

Enfin, le nombre d'enfants inscrits par chaque organisateur nous permettra d'évaluer la représentativité des questionnaires recueillis.

2. Réalisation de l'enquête 2001

2.1- Diffusion de l'enquête

Malgré les contacts pris l'année précédente, la diffusion de l'enquête a connu des difficultés similaires à celles rencontrées en 2000. Elle a débuté le 15 Février comme prévu mais elle s'est échelonnée jusqu'à la fin Avril dans certains départements.

En effet, les listes d'organisateur de séjours nous été communiquées relativement tardivement par les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports des départements concernés :

- le 26 février pour la Meurthe et Moselle
- le 12 Mars pour la Loire,
- le 12 Avril pour les Bouches du Rhône,
- le 17 Avril pour le Nord.

Nous avons donc commencé à travailler avec les acteurs de chacun des départements à partir des listes fournies l'an dernier. La mobilisation des correspondants locaux des trois membres fondateurs de l'Observatoire nous a ainsi permis de leur adresser les questionnaires au plus tôt afin qu'ils les distribuent à leurs adhérents. Ceux-ci nous ont communiqué le nombre de questionnaires et d'enveloppes retour nécessaires à chacun. Pour les autres organisateurs, nous avons attendu de pouvoir évaluer le nombre d'exemplaires nécessaires à partir des listes des DDJS afin de faire faire les tirages puis de procéder à la diffusion.

Tableau 1 : Diffusion de l'enquête par département et mode de diffusion

	Correspondants JPA/UFCV/UNAT et organisateurs adhérents	Autres organisateurs	Total
Bouches du Rhône	26 Avril	27 Avril	
Nbre organisateurs	39	204	243
Nbre questionnaires	6250	5080	11330
Nbre enveloppes retour	1200	120	1320
Loire	16 Mars	27-28 Mars	
Nbre organisateurs	108	55	163
Nbre questionnaires	6 900	3 300	10 200
Nbre enveloppes retour	370		370

Meurthe et Moselle	16 Février et 16 Mars	9 au 28 Mars	
Nbre organisateurs	34	95	129
Nbre questionnaires	7 100	8 450	15 550
Nbre enveloppes retour	1 200	2 050	3 250
Nord	22 et 30 Mars	20 au 23 Avril	
Nbre organisateurs	39	162	201
Nbre questionnaires	8 700	4 015	12 715
Nbre enveloppes retour	350		350
Total 4 départements	Correspondants JPA/UFCV/UNAT et organisateurs adhérents	Autres organisateurs	Total
Nbre organisateurs	320	416	736
Nbre questionnaires	28 950	20 845	49 795
Nbre enveloppes retour	3 120	2 170	5 290

Afin de mobiliser les organisateurs, une lettres rappelant l'importance de leur participation a été adressée à 579 structures au cours du mois de Juin dans les 4 départements.

Parallèlement, un courrier a été adressé aux CAF et MSA de ces départements. Nous souhaitons ainsi actualiser l'analyse de leur système d'aide réalisée en 2000 (voir rapport d'étape Avril 2001).

2.2- Retour des questionnaires

Du mois de Juin au mois de Novembre 2001, 1840 questionnaires « famille » nous ont été retournés. Certaines familles ayant renseigné un questionnaire pour chacun de leurs enfants, que ceux-ci partent ou non en vacances collectives, **les données recueillies concernent 1668 familles et 53 organisateurs différents**. Par ailleurs, 55 organisateurs nous ont contacté pour expliquer les raisons pour lesquelles ils n'avaient pu participer à l'enquête (diffusion tardive, non réponse des familles, difficultés matérielles ou logistiques...). Enfin, 59 autres structures ont signalé qu'elles n'organisaient pas de séjours de vacances collectives.

Le taux de retour et la représentativité des données recueillies apparaissent donc difficiles à évaluer puisque nous ne disposons pas d'éléments fiables concernant les organisateurs et les familles entrant dans le champ de l'enquête.

Rappelons en effet que les données enregistrées par les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports à partir des déclarations de séjours concernent le département du siège social de l'organisateur et non celui du lieu de résidence des enfants. Par ailleurs, on note un décalage entre les listes d'organisateur qui nous ont été fournies par les DDJS et les structures en activité recensées par les acteurs locaux. Soulignons que nous nous sommes heurtés aux mêmes difficultés lors d'une autre enquête portant sur les organisateurs de séjours dans 15 départements (Baromètre des séjours de vacances collectives, en collaboration avec l'ONT).

3- Les politiques d'aide au départ en vacances collectives dans les CAF et les MSA

Parallèlement à la diffusion de l'enquête auprès des organisateurs, nous avons adressé en 2000 et 2001 un courrier aux différents CAF et MSA des quatre départements afin de les interroger sur leur politique d'aide au départ en centre de vacances. Nous avons aussi adressé un courrier à l'Association Régionale des CAF du Nord – Pas de Calais.

En 2000, seules les CAF de Roanne, Nancy, Cambrai, Lille et Valenciennes et les caisses de la Mutualité Sociale Agricole des Bouches du Rhône et de la région Lorraine nous ont communiqué leurs barèmes, et leurs statistiques pour certaines d'entre elles. En 2001, seules trois CAF et une MSA ont répondu à notre courrier. Nous ne sommes donc pas en mesure d'actualiser les données présentées dans notre rapport intermédiaire et reprises ci-dessous. .

3.1- Les CAF

Les tableaux ci-après présentent les informations recueillies. Nous les avons complétées, pour les CAF de Marseille, St Etienne, Dunkerque, Maubeuge et Roubaix-Tourcoing par des données tirées d'une étude réalisée par la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente⁵.

Les aides au départ des CAF se présentent sous la forme de bons-vacances (tableau 2) distribués aux familles ou s'inscrivent dans le cadre d'opérations spécifiques ou de séjours qu'elles organisent elles-mêmes (tableau 3).

⁵ Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, Vacances pour tous, op.cit.

Tableau 2 : Montant des bons vacances, modalités d'attribution et nombre d'enfants aidés

Département	Quotient familial et montant des bons vacances			Nombre d'enfants aidés / séjours été 1999
Bouches du Rhône				
Marseille	0 à 2100 F 51 F/jour	2101 à 3000 F 42 F/jour		
Loire				
St Etienne	0 à 2600 F 80 F/jour	2601 à 3000 F 75 F/jour	3001 à 3400 F 70 F/jour	
Roanne	0 à 1199 F 66 F/jour	1200 à 2799 F 53 F/jour	2800 à 3400 F 45 F/jour	804 enfants pour des séjours 14 jours en moyenne sur toute l'année 1999
Meurthe et Moselle				
Nancy	0 à 3450 F 86 F/jour	3451 à 4500 F 61 F/jour	4501-5500 F 51 F/jour (>5500 F 18,36 F/jour pour mini-camps)	
Nord				
Cambrai	0 à 3200 F (4,5 parts pour 3 enfants) 160 F/jour CV labellisés CAF exclusivement			Limité à 600 séjours de 18 jours
Dunkerque	0 à 2300 F 45 F/jour	2301 à 2600 F 35 F/jour	2601 à 3000 F 30 F/jour	
Lille	0 à 2550 F 71 F/jr pr 14 jrs 100 F/jr pr 5 jrs		2551 à 3000 F 64 F/jr pr 14 jours 80 F/jr pr 5 jours	
Maubeuge	0 à 3300 F 100 F/jour			
Roubaix-Tourcoing	0 à 3000 F 2x450 F séparément pour 2 séjours ou pour un seul séjour si ce dernier est supérieur ou égal à 12 j-11 nuits			
Valenciennes	0 à 1500 F 75 F/jour	1501 à 2900 F (familles de 1 ou 2 enfants) 1501 à 3100 F (familles de 3 enfants) 65 F/jour		2771 pour l'ensemble de l'année

Tableau 3 Opérations spécifiques, conventionnements avec les organisateurs ou séjours organisés par les CAF

Types d'aides collectives	Conditions de ressources des familles	Participation des familles	Montant de l'aide de la CAF	Nombre d'enfants concernés
CAF de Cambrai				
Conventionnement avec des organisateurs	QF ≤ 3200	620 F /séjour/enfant		600 séjours de 18 jours
Aide aux structures de loisirs de proximité pour des projets de départ	QF ≤ 3200		120F/jour et par jeune non cumulable avec des bons vacances	150 jeunes pour des séjours de 9 jours (en moyenne)
CAF Lille				
Séjours organisés par la CAF	QF < 2550 F	440 F /séjour/enfant		
CAF Valenciennes				2 018
Séjours organisés par la CAF ou places réservées par la CAF	- QF ≤ 3100F (familles 3 enfants) QF ≤ 2 900 F (familles 1 ou 2 enfants) - action complémentaire QF < 3800 F	345 F /séjour/enfant 540 F/séjour/ado 450 F/séjour/enfant		- 1400 enfants (6/12 ans) - 160 ados
Publics Opérations Ville Vie Vacances – projets de départs	60 % bénéficiaires de bons vacances QF < 3100 F		1000 F/jeune	- 276 ados en 1999
Vacances du coeur	QF < 2000 F			- 80 enfants (6/12 ans) - 320 ados

Dans le cadre de notre étude, nous avons pris en compte exclusivement les aides destinées à des enfants ou des jeunes de 4 à 18 ans pour des séjours d'été.

Parmi les CAF ayant répondu à notre demande, seules celles du Nord organisent des séjours. Et là aussi, les aides diffèrent d'un endroit à l'autre. Par exemple, une famille ayant un QF inférieur à 3100 francs, la participation de la famille sera plus importante si elle habite Cambrai (620F/séjour/enfant) plutôt que Valenciennes (345F/enfant/séjour).

3.2-Les MSA

La participation Vacances de la MSA des Bouches du Rhône est conditionnée par un plafond de ressources qui varie en fonction du nombre d'enfants dans la famille et du nombre de revenus perçus (1 ou 2). Nous avons ramené ce plafond à un quotient familial calculé sur la base du nombre de parts par enfant et adulte le plus généralement utilisé (soit 2 pour les parents, ½ par enfant à charge et ½ pour le 3^{ème}). La comparaison s'avère toutefois difficile puisque nous disposons pour les Bouches du Rhône du nombre d'enfants aidés pour les séjours de l'été et pour l'ensemble de l'année pour la Meurthe et Moselle. De plus, seule la MSA de Lorraine nous a adressé ses statistiques 2001. On peut toutefois saluer sa politique particulièrement volontariste : les aides concernent des QF atteignant 6211 F alors qu'elles s'arrêtent à 3994 F dans les Bouches du Rhône et les montants sont supérieurs.

Tableau 4 : Mutualité Sociale Agricole

Département	Quotient familial	Aide aux familles/par enfant		Nombre d'enfants aidés/été 1999
Bouches du Rhône				
Famille avec 1 enfant et 1 revenu	QF < 3628 F	44 F/jour		280
Famille avec 1 enfant et 2 revenus	QF < 4794 F			
Famille avec 2 enfants et 1 revenu	QF < 3628 F			
Famille avec 2 enfants et 2 revenus	QF < 4600 F			
Famille avec 3 enfants et 1 revenu	QF < 3625 F			
Famille avec 3 enfants et 2 revenus	QF < 3994 F			
Meurthe et Moselle				
	QF < 2070 F	90 F/jour	92 F/jour	218 enfants en 1999 et 223 en 2001 pour l'ensemble de l'année
	2071 F < QF < 2587 F	82 F/jour	84 F/jour	
	2588 F < QF < 3105 F	74 F/jour	76 F/jour	
	3106 F < QF < 3622 F	66 F/jour	68 F/jour	
	3623 F < QF < 4141 F	58 F/jour	59 F/jour	
	4142 F < QF < 4658 F	50 F/jour	51 F/jour	
	4659 F < QF < 5176 F	42 F/jour	43 F/jour	
	5177 F < QF < 5693 F	32 F/jour	32 F/jour	
	5694 F < QF < 6211 F	20 F/jour	20 F/jour	

3.3- L'attribution des bons vacances: quelques exemples de familles-types.

Afin d'explorer plus spécifiquement les mécanismes d'attribution des bons-vacances, nous avons réalisé une simulation à partir d'exemples de familles-types choisis en fonction de leur composition (nombre d'enfants et âge) et de leur revenu mensuel. Nous avons ajouté à ce revenu les prestations familiales correspondantes (allocations familiales, majoration et complément familial)⁶ pour calculer leur quotient familial et leurs droits en termes d'aide au départ. Cette comparaison s'est limitée aux bons-vacances et concerne exclusivement des couples.

Ces familles-types se composent des deux parents et de 1 à 3 enfants. Pour les fratries de 2 et 3 enfants, nous avons pris en considération plusieurs configurations en modulant le nombre d'enfants de 11 à 16 ans, ceux-ci ouvrant droit à une prestation familiale supplémentaire de 197,01 F en 2000. Cette majoration ne concerne pas les familles de 2 enfants dont seul l'aîné se situe dans cette tranche d'âge.

Les revenus sont les revenus mensuels d'activité du couple. A partir de deux revenus, l'un équivalent au SMIC, le second à un salaire médian du secteur privé⁷, nous avons construit une échelle en 9 niveaux en ajoutant 15000 F annuels à chaque tranche.

Le tableau ci-dessous présente le montant des bons-vacances journaliers par enfant auquel ces familles-types pourraient avoir droit dans chacune des CAF des quatre départements. Pour la CAF de Valenciennes dont les bons-vacances représentent un forfait de 450 Fx2 pour un séjour supérieur à 12 jours, nous avons ramené l'aide à un montant journalier calculé sur la base d'un séjour de 14 jours (durée moyenne nationale).

⁶ Le montant de ces prestations a été obtenu à partir d'exemples réalisés sur les différents serveurs minitel de la CAF.

⁷ L'Hommeau Bertrand et Papuy L., Les effets redistributifs de la politique familiale, un éclairage à partir de quelques cas-types, *Etudes et résultats*, n°100, Février 2001, DREES, Ministère de l'emploi et de la solidarité.

Tableau 5 : Montant des bons-vacances journaliers par enfant auquel ces familles-types pourraient avoir droit dans chacune des CAF des quatre départements.

Nombre d'enfants/familles Nombre d'enfants de 11 à 16 ans	3 enfants			2 enfants			1 enfant
	2 enfants	1 enfant	aucun	2 enfants	1 enfant	aucun	
Marseille							
Revenus mensuels 5625	42	51	51	42	42	42	42
6500	42	42	42	42	42	42	42
7375	42	42	42	42	42	42	42
8250	42	42	42	0	42	42	0
9113	0	42	42	0	0	0	0
9988	0	0	0	0	0	0	0
10863	0	0	0	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0
St Etienne							
Revenus mensuels 5625	80	80	80	80	80	80	80
6500	80	80	80	80	80	80	80
7375	80	80	80	75	75	75	75
8250	75	75	75	70	75	75	70
9113	70	75	75	70	70	70	0
9988	70	70	70	0	0	0	0
10863	0	70	70	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0
Roanne							
Revenus mensuels 5625	53	53	53	53	53	53	53
6500	53	53	53	53	53	53	53
7375	53	53	53	53	53	53	45
8250	53	53	53	45	45	45	45
9113	45	45	45	45	45	45	0
9988	45	45	45	0	0	0	0
10863	0	45	45	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0
Nancy							
Revenus mensuels 5625	86	86	86	86	86	86	86
6500	86	86	86	86	86	86	86
7375	86	86	86	86	86	86	86
8250	86	86	86	86	86	86	86
9113	86	86	86	86	86	86	61
9988	86	86	86	61	61	61	61
10863	61	61	61	61	61	61	61
11250	61	61	61	61	61	61	61
11738	51	51	51	51	51	51	0

Nombre d'enfants/familles	3 enfants			2 enfants			1 enfant
	1			2			
Nombre d'enfants de 11 à 16 ans	2 enfants	enfant	aucun	enfants	1 enfant	aucun	
Cambrai							
Revenus mensuels 5625	160	160	160	160	160	160	160
6500	160	160	160	160	160	160	160
7375	160	160	160	160	160	160	160
8250	160	160	160	160	160	160	0
9113	160	160	160	0	0	0	0
9988	160	160	160	0	0	0	0
10863	160	160	160	0	0	0	0
11250	160	160	160	0	0	0	0
11738	0	0	160	0	0	0	0
Dunkerque							
Revenus mensuels 5625	45	45	45	45	45	45	45
6500	35	35	45	35	35	35	35
7375	35	35	35	30	30	30	30
8250	30	30	30	0	30	30	0
9113	0	30	30	0	0	0	0
9988	0	0	0	0	0	0	0
10863	0	0	0	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0
Lille							
Revenus mensuels 5625	71	71	71	71	71	71	71
6500	71	71	71	71	71	71	64
7375	64	71	71	64	64	64	64
8250	64	64	64	0	64	64	0
9113	0	64	64	0	0	0	0
9988	0	0	0	0	0	0	0
10863	0	0	0	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0
Maubeuge							
Revenus mensuels 5625	100	100	100	100	100	100	100
6500	100	100	100	100	100	100	100
7375	100	100	100	100	100	100	100
8250	100	100	100	100	100	100	100
9113	100	100	100	0	100	100	0
9988	100	100	100	0	0	0	0
10863	0	0	0	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0
Roubaix-Tourcoing							
Revenus mensuels 5625	64	64	64	64	64	64	64
6500	64	64	64	64	64	64	64
7375	64	64	64	64	64	64	64
8250	64	64	64	0	0	0	0
9113	64	64	64	0	0	0	0
9988	0	0	0	0	0	0	0
10863	0	0	0	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0

Nombre d'enfants/familles	3 enfants			2 enfants			1 enfant
Nombre d'enfants de 11 à 16 ans	2	1	aucun	2	1	aucun	
Valenciennes							
Revenus mensuels 5625	65	65	65	65	65	65	65
6500	65	65	65	65	65	65	65
7375	65	65	65	65	65	65	0
8250	65	65	65	0	0	0	0
9113	65	65	65	0	0	0	0
9988	0	0	0	0	0	0	0
10863	0	0	0	0	0	0	0
11250	0	0	0	0	0	0	0
11738	0	0	0	0	0	0	0

Ce tableau souligne que l'attribution des bons-vacances et leur montant varient en fonction:

- **du revenu,**
- **du nombre d'enfants dans la famille,** privilégiant les fratries de 3 enfants à l'image de l'ensemble de la politique familiale⁸,
- **mais aussi de l'âge des enfants :** ainsi à revenu égal et même nombre d'enfants, le montant des bons-vacances pour les familles dont 2 enfants ont de 11 à 16 ans, est réduit voire nul pour certaines CAF (Marseille, St Etienne, Dunkerque, Lille).

Il faut aussi noter **la disparité des montants de ces aides :** pour une famille de trois enfants (2 d'entre eux ayant entre 11 et 16 ans) avec un revenu mensuel équivalent au SMIC, les bons-vacances représentent 160 F/jour à Cambrai contre 42F/jour à Marseille, soit pour un séjour de 14 jours, **une aide de 2240 F pour les cambrésiens et de 588 F pour les marseillais.**

Les simulations réalisées font apparaître trois paliers principaux dans l'attribution de ces aides et leur dégressivité. A chacun de ces paliers correspond un niveau de revenu différent selon les CAF :

- au premier palier, les familles ayant un enfant et/ou celles ayant 2 enfants de 11 à 16 ans ne bénéficient plus de bons-vacances,
- au second palier, les familles de 1 et 2 enfants n'ont plus droit à cette aide,
- au troisième, le revenu de la famille ne lui permet pas d'en bénéficier quelle que soit la taille de la famille et l'âge des enfants.

⁸ Voir notamment L'Hommeau B. et Papuy L., op. cit.

Le tableau suivant présente les tranches de revenus pour lesquels on observe ces seuils dans chacune des CAF des quatre départements.

Tableau 6 : Seuils des CAF

	1^{er} seuil pas d'aide pour les familles ayant un enfant et celles ayant 2 enfants de 11 à 16 ans	2^{ème} seuil pas d'aide pour les familles de 1 et 2 enfants	3^{ème} seuil aucune aide quelle que soit la taille de la famille
Marseille	8250	9113	9988
St Etienne	9113	9988	11250
Roanne	9113	9988	11250
Nancy	11738	-	>11 738
Cambrai	8250	9113	>11738
Dunkerque	8250	9113	9988
Lille	8250	9113	9988
Maubeuge	9113	9988	10863
Roubaix-Tourcoing	-	8250	9988
Valenciennes	7375	8250	9988

Ces résultats permettent de distinguer quatre catégories de CAF selon leur système de dégressivité :

- **les CAF de Nancy et de Cambrai se distinguent par le maintien des bons-vacances au-delà de 11 738 F de revenu mensuel**, exclusivement pour les familles de trois enfants à Cambrai et pour toutes les familles exception faite de celles ayant un seul enfant à Nancy ;
- les CAF de St Etienne et de Roanne commencent à réduire leur aide pour les revenus de 9113 F pour s'arrêter à 11 250 F ;
- le premier palier se situe pour les CAF de Maubeuge, Dunkerque, Lille, Roubaix, Valenciennes et Marseille à 8250 F, Maubeuge maintenant l'attribution de ces bons-vacances jusqu'à un revenu mensuel de 10 863 F pour trois enfants contre 9988 F pour les autres CAF.

Si le montant des aides diffère de manière importante selon les CAF, en revanche les systèmes d'attribution apparaissent plus homogènes.

L'enquête menée sur les séjours de l'été 2001 nous permettra d'étudier l'effet de ces mécanismes sur le départ des enfants en centre de vacances.

4- Description de l'échantillon

Les données recueillies portent sur 1668 familles dont au moins un enfant devait partir en centre de vacances au cours de l'été 2001. Nous disposons donc d'un échantillon construit à partir des organisateurs et des familles qui ont accepté de participer à l'enquête, les premiers en transmettant les questionnaires aux familles et celles-ci en renseignant ces questionnaires. La méthodologie que nous avons dû utiliser introduit donc des biais et l'échantillon obtenu ne peut être qualifié d'aléatoire. La description de sa structure nous donnera toutefois des indications sur sa validité.

4.1- Caractéristiques des enfants

Les familles étant interrogées sur les activités prévues pour l'ensemble de leurs enfants, notre échantillon comprend 4169 enfants dont :

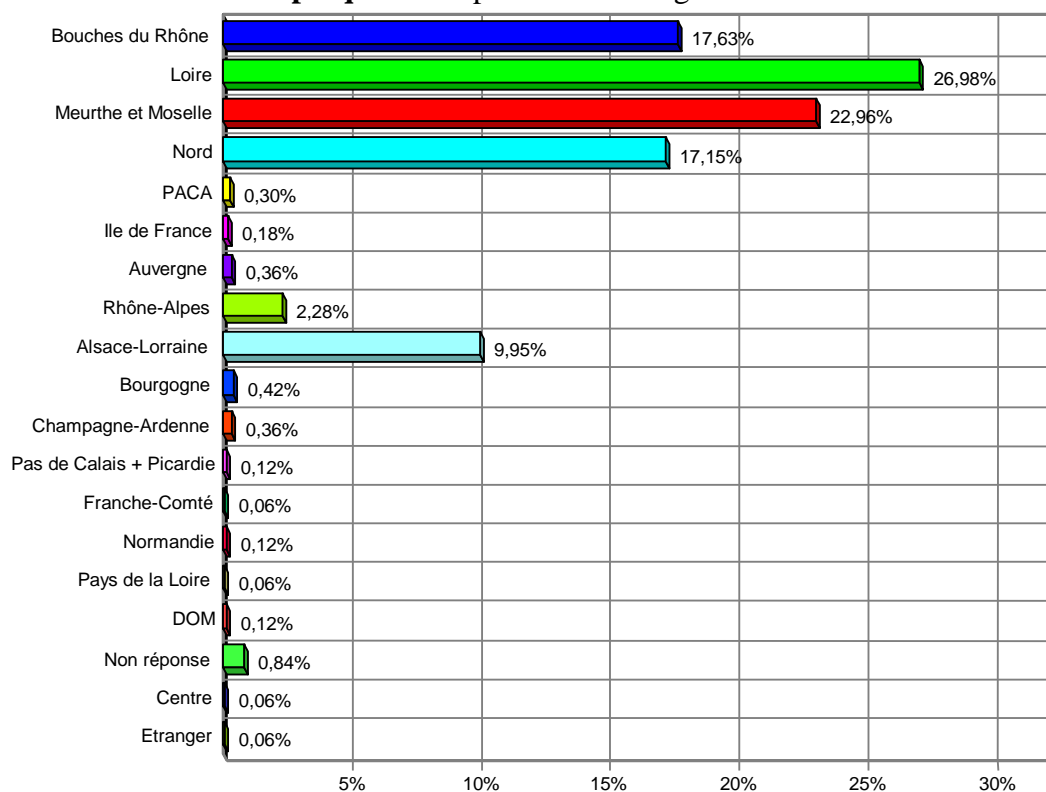
- 46 % sont des filles, 54 % des garçons ;
- 7 % ont moins de 4 ans, 11 % sont âgés de 4 à 6 ans, 41 % de 7 à 12 ans, 33 % de 13 à 18 ans et 7 % plus de 19 ans. La faible représentation des deux classes d'âge extrêmes est certainement induite par le thème de l'enquête. Les séjours collectifs accueillant les enfants de 4 à 18 ans, les familles qui ont renseigné le questionnaire ont au moins un enfant situé dans cette tranche d'âge.
- 34 enfants sont sous tutelle, soit 1 %

4.2- Caractéristiques des familles

4.2.1- Répartition par département de résidence

Partant de l'hypothèse que les familles choisissent plus fréquemment un organisateur implanté à proximité de leur domicile, nous avons choisi de diffuser l'enquête aux structures dont le siège social se situe dans un des quatre départements sélectionnés. Mais leur zone de recrutement est en réalité plus large et, malgré la consigne, le questionnaire a parfois été transmis à des familles résidant dans d'autres départements (cf. graphique 1). Certaines analyses pourront être effectuées sur l'ensemble de l'échantillon quel que soit le département de résidence, d'autres utiliseront uniquement les données recueillies auprès des familles vivant dans les Bouches du Rhône, la Loire, la Meurthe et Moselle ou le Nord, soit 85 % de l'échantillon total.

Graphique 1 : Département ou région de résidence



La Loire et de la Meurthe et Moselle sont mieux représentés que les deux autres départements mais cet écart n'est pas assez important pour interdire la comparaison entre ces quatre territoires.

4.2.3- La taille des familles

Ces familles ont en moyenne 2.5 enfants à charge, 70 % d'entre elles 2 ou 3 enfants (cf. Tableau 7). La comparaison de leur distribution dans notre échantillon avec celle de la population totale confirme les résultats enregistrés par l'Irédu concernant l'effet de la taille de la famille sur la probabilité à participer à un séjour collectif. Dans le cadre de notre enquête, on note en effet **une faible proportion de familles avec un seul enfant** et à l'inverse **une forte représentation des familles de 3 enfants et plus.**

Tableau 7 : Distribution des familles selon leur taille

Taille de la famille	% dans l'échantillon	% dans la population totale parmi les enfants ayant au moins un enfant (source : INSEE recensement 1990)
un seul enfant	16 %	41.2 %
2 enfants	40 %	37.5 %
3 enfants	31 %	15.2 %
4 enfants ou plus	13 %	6.2 %

Ces résultats diffèrent sensiblement selon les départements composant notre terrain d'enquête (cf. Tableau 8). Parmi les familles ayant participé, celles de 1 et 2 enfants sont plus nombreuses dans les Bouches du Rhône et les fratries de 4 et plus sont plus fréquentes dans le Nord. Nous ne disposons pas de la répartition des familles selon le nombre d'enfants pour chacun de ces départements mais de la distribution des ménages selon leur taille,. Celle-ci rejoint la tendance observée sur notre échantillon. On trouve en effet dans les Bouches du Rhône 19.1 % de ménages de 3 personnes contre 17.9 % dans le Nord. Ce dernier département compte 5.6 % de ménages de 6 personnes et plus contre 3.1 et 3.4 % dans les autres départements. (source INSEE : 1990, recensement de la population , sondage au ¼).

Tableau 8 : Taille des familles selon les départements de résidence

Nombre d'enfants à charge	Bouches du Rhône		Loire		Meurthe et Moselle		Nord		Total	
1	54	18%	83	18%	53	14%	30	10%	261	16%
2	145	49%	177	39%	142	37%	81	28%	659	40%
3	64	22%	147	33%	141	37%	103	36%	524	31%
4 et plus	31	11%	41	9%	47	12%	72	25%	222	13%
Non réponse		0%	2	0%		0%		0%	2	0%
Total	294	100 %	450	100 %	383	100 %	286	100 %	1668	100 %

4.2.4- Répartition par catégorie socioprofessionnelle

Les familles interrogées ayant au moins un enfant à charge, il est normal que notre échantillon comporte peu de retraités (tableaux 9 et 10). Il apparaît donc plus pertinent de comparer la distribution des actifs au sein de cet échantillon avec celle des 4 départements (cf. tableaux 11 et 12).

Tableau 9 : Distribution des familles selon la profession des parents

	profession de la mère		profession du père	
	effectifs	%	effectifs	%
agriculteurs exploitants	13	1%	59	5%
artisans/commerçants/chefs d'entreprise	28	2%	114	9%
cadres./professions intellectuelles supérieures.	149	10%	273	21%
professions intermédiaires	257	18%	232	18%
employés	535	38%	179	14%
ouvriers	47	3%	349	27%
retraités	4	0%	10	1%
chômeurs	38	3%	32	2%
inactifs	353	25%	60	5%
Total	1424	100 %	1308	100 %
Non Réponse	228		278	
non concerné (parent absent ou décédé)	16		82	

Tableau 10 : Distribution des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, source INSEE, recensement de la population, sondage au ¼, 1990

	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord
agriculteurs exploitants	0.8 %	2.2 %	1.2 %	1.1 %
artisans/commerçants/chefs d'entreprise	5.8 %	6.2 %	4.2 %	4.3 %
cadres./professions intellectuelles supérieures.	9.6 %	6.2 %	8.4 %	7.6 %
professions intermédiaires	13.9 %	11.6 %	13.8 %	12.9 %
employés	12.5 %	8.2 %	10.6 %	9.5 %
ouvriers	18.8 %	24.5 %	22.3 %	26.4 %
retraités	28.6 %	33.9 %	28.5 %	28.2 %
Autres sans activité professionnelle	10 %	7 %	11.1 %	10 %

Tableau 11 : Distribution socioprofessionnelle des familles dont le père est actif

	profession du père	
	effectifs	%
agriculteurs exploitants	59	5 %
artisans/commerçants/chefs d'entreprise	114	9 %
cadres,/professions intellectuelles supérieures.	273	22 %
professions intermédiaires	232	19 %
employés	179	14 %
ouvriers	349	28 %
chômeurs	32	3 %
Total	1238	100 %

Tableau 12 : Distribution des ménages actifs selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, source INSEE, recensement de la population, sondage au ¼, 1990

	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord
agriculteurs exploitants	1.3 %	3.8 %	1.9 %	1.7 %
artisans/commerçants/chefs d'entreprise	9.4 %	10.5 %	6.9 %	7 %
cadres,/professions intellectuelles supérieures.	15.6 %	10.5 %	13.8 %	12.2 %
professions intermédiaires	22.6 %	19.7 %	22.8 %	20.8 %
employés	20.5 %	13.9 %	17.5 %	15.4 %
ouvriers	30.6 %	41.6 %	36.7 %	42.8 %

Les agriculteurs et les cadres sont sur représentés dans notre échantillon. La proportion de membres des professions intermédiaires, d'artisans-commerçants ou d'employés semble comparable, sauf pour les Bouches-du-Rhône où cette dernière catégorie est plus importante. Mais, l'importance de certains groupes socioprofessionnels variant de manière conséquente selon les départements, nous avons croisé dans notre échantillon la profession du père avec le départements de résidence. Le tableau 13 ne présente pas les données concernant les familles habitant dans d'autres départements.

Tableau 13 : Répartition des familles selon le département de résidence et la profession du père

Profession du père	Bouches du Rhône		Loire		Meurthe et Moselle		Nord	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Agriculteurs exploitants	2	1%	16	5%	30	10%	1	1%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	19	9%	50	15%	18	6%	7	4%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	72	35%	77	22%	59	19%	22	12%
Professions intermédiaires	29	14%	62	18%	69	23%	15	8%
Employés	38	18%	51	15%	38	12%	28	16%
Ouvriers	43	21 %	84	24%	88	29%	84	47%
Chômeurs	5	2%	3	1%	3	1%	20	11%
Total	208	100%	343	100%	305	100%	177	100%
Inactifs	10		18		7		15	
Retraités	1				2		2	
Non concerné	7		31		14		13	
Non réponse	68		58		55		79	

La distribution socioprofessionnelle des familles de notre échantillon résidant en Meurthe et Moselle et dans le Nord apparaît plus proche de celle de la population active de référence que celle des Bouches du Rhône et de la Loire. Deux catégories font exception : les agriculteurs particulièrement nombreux parmi nos familles de Meurthe et Moselle et les membres des professions intermédiaires peu représentés parmi celles du Nord. En revanche ce dernier département compte une proportion de ménages ouvriers comparable à celle observée dans la population globale alors que cette catégorie s'avère sous représentée parmi nos familles des Bouches du Rhône, de la Loire et de la Meurthe et Moselle. Les cadres y sont au contraire très nombreux dans ces trois départements, avec là encore une différence moins marquée pour la Meurthe et Moselle.

Sur la base de cette comparaison des distributions socioprofessionnelles des familles sur les 4 départements, on pourrait faire l'hypothèse que les différences observées proviennent des systèmes d'aide existants sur ces territoires. **La Meurthe et Moselle et le Nord bénéficieraient ainsi de systèmes d'aide plus équitables que les deux autres départements, permettant aux enfants issus catégories sociales défavorisées de partir plus facilement en centre de vacances. De plus, la Meurthe et Moselle se distinguerait par une action importante auprès des familles d'agriculteurs.** Etant donné la taille de notre échantillon, il apparaît toutefois difficile de conclure avec certitude. Cette hypothèse doit être notamment confrontée à l'analyse des aides distribuées par les CAF et MSA et aux résultats de notre enquête présentés ci-dessous.

4.2.5- Répartition par taille de la commune de résidence

Nous ne disposons pas des données qui nous permettraient de comparer la distribution de l'échantillon avec celle de sa population de référence sur les quatre départements.

Graphique 2 : Taille de la commune de résidence des familles

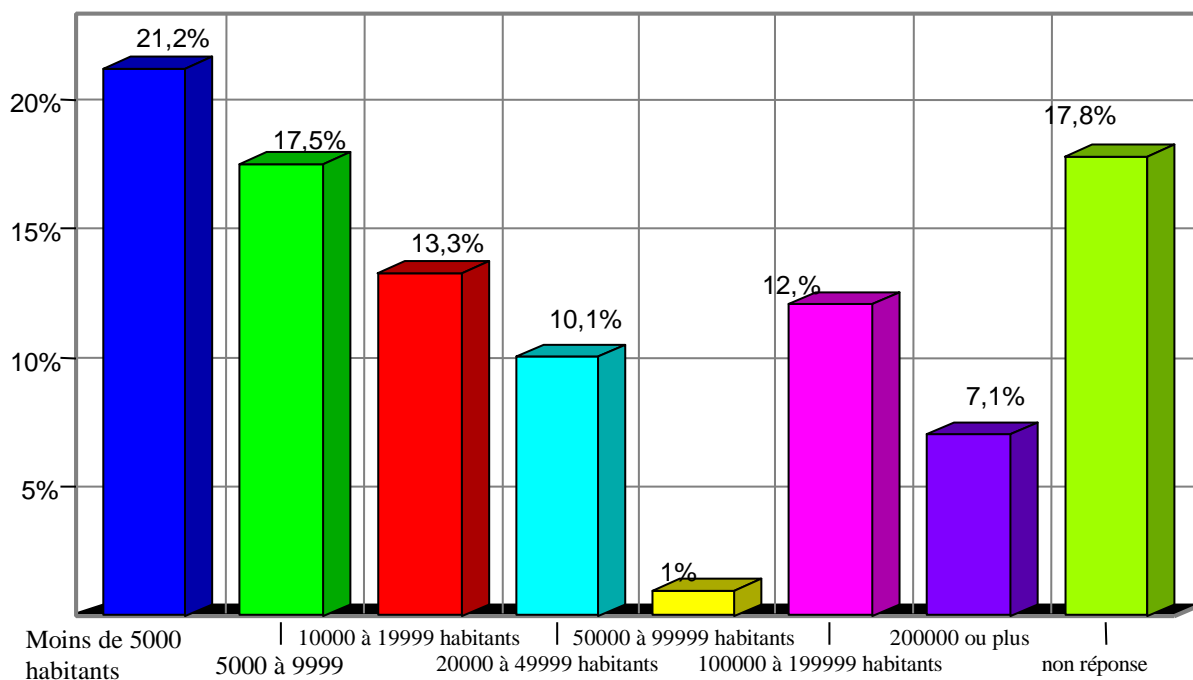


Tableau 14 : Taille de la commune de résidence des familles par département de résidence

	- de 5000 hab	5000 à 9999 hab	10000 à 19999 hab	20000 à 49999	50000 à 99999	100000 à 199999 hab	+ de 200000 hab	non réponse	Total
Bouches du Rhône	19	96	50	9		26	92	2	294
Loire	51	76	54	67		107	1	94	450
meurthe et Moselle	146	53	20	20		46		98	383
nord	85	34	65	52	15	11	7	17	286
Total	301	259	189	148	15	190	100	211	1413
Bouches du Rhône %	6,46	32,65	17,01	3,06	0,00	8,84	31,29	0,68	100,00
Loire %	11,33	16,89	12,00	14,89	0,00	23,78	0,22	20,89	100,00
meurthe et Moselle %	38,12	13,84	5,22	5,22	0,00	12,01	0,00	25,59	100,00
nord %	29,72	11,89	22,73	18,18	5,24	3,85	2,45	5,94	100,00
total %	21,30	18,33	13,38	10,47	1,06	13,45	7,08	14,93	100,00

4.3- Les organisateurs

4.3.1- Leur statut

Tableau 15 : Répartition de l'échantillon selon le statut des organisateurs

	associations	Municipalités	Comités d'Entreprise	CAF	Centres sociaux	Total	NR
Nbre d'organisateur	39	5	1	1	3	49	4
%	80 %	10 %	2 %	2 %	6 %	100 %	
Nbre de familles	1379	106	3	127	37	1652	16
	83,4 %	6,4 %	0.2 %	8 %	2.2 %	100 %	
Nbre d'enfants	2035	129	5	226	61	2457	25
	83 %	5.2 %	0.2 %	9,2 %	2.4 %	100 %	

Les associations sont sur représentées : dans notre échantillon, 83 % des enfants étaient inscrits auprès d'associations contre 73.4 % pour l'ensemble des mineurs en 2000⁹. On peut probablement expliquer la forte représentation des associations par le statut de l'Observatoire. En revanche, on note une faible participation des Comités d'entreprise et des Collectivités Locales à notre enquête. En 2000, 9.2 % des enfants partaient par l'intermédiaire de Comités d'entreprise et 13.9 % avec les Collectivités Locales contre 0.2 % et 5.2 % dans notre échantillon. Soulignons par ailleurs que les centres sociaux que nous avons distingués dans le tableau des municipalités sont des associations para municipales.

4.3.2- Leur implantation géographique

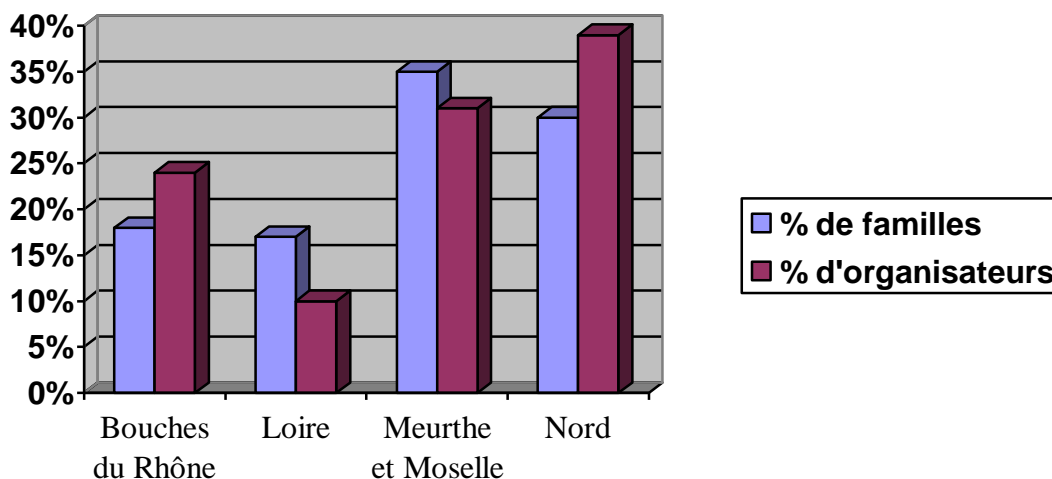
Ces 53 organisateurs sont répartis de manière inégale entre les quatre départements :

- 12 d'entre eux ont leur siège social dans les Bouches du Rhône,
- 5 dans la Loire,
- 15 en Meurthe et Moselle
- 19 dans le Nord..

⁹ Les chiffres clés des séjours en centre de vacances, 1995-2000, Ministère de la Jeunesse et des Sports, DPA-Mission Base de Données et Informations Statistiques-DJEP

Ils représentent chacun un nombre variable de familles : une seule pour 7 d'entre eux avec un maximum de 229 familles pour un organisateur de la Loire. Ainsi les organisateurs des Bouches du Rhône et du Nord sont plus nombreux qu'ils ne représentent de familles alors que l'on observe le phénomène inverse pour les deux autres départements.

Graphique 4 : Répartition des organisateurs selon leur département d'implantation



Etant donné le nombre total d'organiseurs dans l'échantillon, il apparaît peu pertinent de comparer leur répartition par département. Signalons simplement que le comité d'entreprise se situe en Meurthe et Moselle, la CAF dans le Nord, les Municipalités dans le Nord et les Bouches du Rhône et les centres sociaux sont répartis sur les quatre départements.

5- Les activités estivales des enfants

Rappelons que notre questionnaire interrogeait les familles sur les activités estivales prévues pour l'ensemble des enfants de la fratrie : séjour collectifs, CLSH, vacances familiales ou avec des proches... Nous allons examiner successivement chacune de ces activités. avant de nous intéresser à leur articulation.

5.1- Le départ en vacances collectives

Parmi les 4169 enfants de notre échantillon, 2463 sont partis en vacances collectives. Nous examinerons les caractéristiques de ces enfants et nous décrirons ensuite ces séjours (type de séjour, lieu et durée) et leurs variations.

5.1.1- Qui part en séjour collectif ?

- *Deux enfants par famille dans un tiers des cas*

Sur les 1668 familles à avoir inscrit un de leurs enfants en vacances collectives, 1401 ont deux enfants ou plus et 789 d'entre elles (soit 56 %) font partir au moins un autre de leurs enfants. Pour un tiers de l'ensemble des familles, 2 enfants bénéficient d'un séjour. Cette proportion varie peu selon la taille de la fratrie (voir tableau 16). Seules 13 % des familles de 3 enfants envoient l'ensemble de la fratrie dans le cadre de ces séjours.

Tableau 16 : Nombre d'enfants de la famille partant en séjours collectifs selon la taille de la fratrie

Nombre d'enfants partant	Nombre d'enfants à charge dans la famille			
	1	2	3	4 et plus
1	100 %	67%	53%	32%
2		33%	33%	36%
3			13%	18%
4				9%
5				2%
6				1%
	100 %	100 %	100 %	100 %

- *Les filles autant que les garçons*

Le sexe n'intervient pas : les filles ont autant de chances de partir que les garçons.

Tableau 17 : Départ en vacances collectives selon le sexe

	Fille	Garçon	Nombre répondants total	NR
Enfants partant	1104	1347	2451	12
Total enfants	1870	2233	4152	17
% départ	59%	60%	59%	

- *Les 7 à 12 ans*

En revanche, la probabilité de participer à un séjour collectif dépend de l'âge. Les 7-12 ans partent plus fréquemment que la moyenne alors que ce type de vacances est plus rare chez les plus jeunes (4-6 ans). Ce résultat rejoint la distribution par âge enregistrée par la Mission Statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports¹⁰. Les 4-6 ans représentaient 2.2 % de la population totale en 2000. D'autre part, les 7-12 ans qui étaient jusqu'en 1999 les plus nombreux sont aujourd'hui devancés par les 13-18 ans (48,6 % pour les premiers en 2000 contre 49.1 % pour les seconds).

Tableau 18 : Départ en vacances collectives selon l'âge

	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	Total
Nbre d'enfants partant	172	1283	841	2296
Nbre d'enfants par classe d'âge dans l'échantillon	436	1593	1306	3335
% d'enfants partant	39%	81%	64%	69%

- *L'aîné plutôt que les cadets*

La place dans la fratrie n'apparaît pas déterminante (cf. tableau 19), exception faite des aînés qui ont plus de chances que leurs cadets de bénéficier de ce type de séjour.

Tableau 19 : Place dans la fratrie et départ en centre de vacances

Place dans la fratrie	1er	2ème	3ème	4 ^{ème} et plus	Total	Non réponse
Enfants partant	1056	781	330	102	2269	194
Total enfants	1567	1306	674	229	3776	373
% départ	67,4 %	59,8%	49 %	44.5 %	60,1 %	52 %

A titre de comparaison, rappelons que l'étude de l'Irédu montre que les caractéristiques personnelles de l'enfant, sexe et âge ne jouent pas sur la probabilité de participer à un séjour collectif. A l'inverse, l'enquête du CREDOC concluait à une plus grande fréquentation de ces séjours par les garçons, ce résultat reposant toutefois sur un échantillon beaucoup plus restreint (8 % des 500 enfants concernés par l'enquête).

¹⁰ *Les chiffres clés des séjours en centre de vacances*, op. cit..

- ***Les enfants de cadres plus fréquemment que les enfants d'ouvriers ?***

Nous avons noté plus haut (4-Description de l'échantillon) que les ménages dont le père est cadre étaient sur représentés dans notre échantillon et à l'inverse les familles dont le chef de famille est ouvrier, étaient sous représentées. Ce résultat peut être dû à la participation différente des familles selon la catégorie sociale, les cadres auraient davantage accepté de répondre à notre enquête que les ouvriers. Mais dans la mesure où l'on observe le même phénomène pour trois des quatre départements concernés, on peut se demander si cette forte proportion de familles «cadres» et cette faible présence ménages «ouvriers» au sein de notre échantillon n'est pas le reflet de la population fréquentant les séjours de vacances collectives. Pour confirmer cette hypothèse, il faudrait pouvoir disposer d'un échantillon plus large d'enfants inscrits sur l'ensemble du territoire français.

5.1.2- Où et comment partent-ils ?

- ***La moitié des enfants partent en « colonie »***

Le questionnaire proposait aux familles d'identifier le séjour de leur enfant à partir de plusieurs catégories, que nous avons construites avec des organisateurs : séjours itinérants, camps fixes, séjours à dominante ou multiactivités, autres. Notons que ces catégories ne correspondent pas aux appellations utilisées par les familles. Nombre d'entre elles ont en effet indiqué «colonie» ou «camps» devant la réponse «autres». Sans autre précision, nous avons classé les «camps» dans la catégorie «itinérant» et les «colonies» en «multiactivités», les séjours à dominante étant le plus souvent identifiés par une activité (équitation, voile...). L'appellation «centre de vacances» utilisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports a été ajoutée dans la présentation des résultats (tableau 20). Les séjours linguistiques trop peu nombreux dans notre échantillon pour constituer une catégorie à part entière, ont été classés parmi les «itinérants».

Tableau 20 : Type de séjour.

	Effectifs	Pourcentage
Itinérant	174	7%
Centre de vacances à dominante	546	22%
Camps fixes	685	28%
Centre de Vacances multiactivités	654	27%
Non réponse	404	16%
Total	2463	100%

Dans notre échantillon, un enfant sur deux part en centre de vacances, la moitié de ces séjours étant centrée sur une activité principale. Comparé aux chiffres nationaux, notre échantillon sous-évalue l'importance des séjours en centre de vacances (2 sur 3 en 2000) et sur-évalue les départs en camps fixes (28% contre 15,8%), mais présente la même proportion de séjours itinérants. Malgré ces différences, **nous retrouvons la hiérarchie des types de séjours observée au niveau national : centre de vacances, camp fixe puis camp itinérant.**

- *Un tiers des enfants part à la montagne*

Tableau 21 : Lieu du séjour.

	Effectifs	Pourcentage
Mer	392	16%
Montagne	800	32%
Campagne	445	18%
Ville	170	7%
Non réponse	656	27%
Total	2463	100%

Dans notre échantillon comme pour l'ensemble des enfants partis en 2000, la montagne est la destination la plus prisée. Viennent ensuite à égalité la campagne et la mer avec respectivement 18% et 16% des destinations. Les séjours en ville attirent seulement 7 % des enfants. L'ancien objectif hygiéniste de la colonie, « prendre l'air » semble toujours d'actualité.

- *La moitié des séjours dure deux semaines ou moins de deux semaines*

La durée des séjours

Tableau 22 Dans notre échantillon

	Effectifs	Pourcentage
Moins de 9 jours	463	19%
9 à 12 jours	400	16%
13 à 15 jours	417	17%
16 à 19 jours	194	8%
20 à 22 jours	574	23%
23 jours et plus	19	1%
non réponse	396	16%
Total	2463	100%

Tableau 23 : Ensemble des mineurs

(Ministère Jeunesse et Sport, 2000)

	Pourcentages
6 à 8 jours	24,3 %
9 à 12 jours	12,2 %
13 à 15 jours	19,9 %
16 à 19 jours	10,1 %
20 à 22 jours	20,4 %
23 jours et plus	13,1 %
Total	100 %

On observe une répartition des durées de séjours similaires à celles observées à l'échelle nationale. Seule différence notable : les longs séjours représentent seulement 1% de notre échantillon, probablement en raison de la petite taille de celui-ci.

Les caractéristiques des séjours enregistrés dans notre enquête s'avèrent comparables à celles observées pour l'ensemble du secteur. On peut donc penser que notre échantillon d'enfants ne diffère pas significativement de la population totale concernant le choix de leur séjour.

5.1.3- Quels séjours pour quels enfants ?

En ce qui concerne le sexe, nous ne notons pas d'influence sur les caractéristiques des séjours que ce soit sur leur type, lieu ou durée. En revanche, l'âge de l'enfant intervient sur ces trois caractéristiques.

Tableau 24 : Type de séjour selon la classe d'âge de l'enfant

	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	non réponse	Total
Itinérant	0%	3%	15%	10%	7%
Centre de vacances à dominante	16%	22%	24%	22%	22%
Camps fixes	15%	24%	37%	28%	28%
Centre de Vacances multiactivités	45%	35%	9%	28%	27%
Non réponse	25%	16%	15%	12%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les moins de 13 ans, et surtout les moins de 6 ans, partent davantage en centre de vacances multi-activités que leurs aînés. Ces derniers fréquentent plus souvent les camps qu'ils soient itinérants ou fixes. Les séjours à dominante accueillent toutes les classes d'âge, avec peut-être un peu moins de 4-6 ans.

Tableau 25 : Lieu du séjour selon l'âge de l'enfant

	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	non réponse	Total
Mer	2%	7%	31%	20%	16%
Montagne	37%	42%	19%	29%	33%
Campagne	27%	20%	14%	14%	18%
Ville	1%	4%	11%	13%	7%
Non réponse	33%	27%	26%	24%	26%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les 4-6 ans partent plus souvent à la campagne que leurs aînés, les 7-12 ans plus fréquemment à la montagne. Les adolescents privilégient la mer et les séjours en ville. Ces derniers correspondent notamment à des circuits à l'étranger.

Tableau 26 : Durée des séjours selon l'âge de l'enfant

	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	non réponse	Total
Moins de 9 jours	26%	21%	16%	14%	19%
9 à 12 jours	19%	17%	15%	14%	16%
13 à 15 jours	10%	16%	19%	17%	17%
16 à 19 jours	5%	7%	9%	14%	8%
20 à 22 jours	15%	22%	26%	30%	23%
23 jours et plus	1%	1%	0%	1%	1%
non réponse	25%	16%	15%	11%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Comme on pouvait s'y attendre, les plus jeunes partent plus fréquemment pour des séjours de courte durée. On n'observe pas de tendance significative pour les autres classes d'âge.

5.2- La fréquentation des CLSH

A l'instar des départs en vacances collectives, la fréquentation du CLSH l'été ne varie pas selon le sexe des enfants (tableau 22), elle concerne **dans l'échantillon 38 % des enfants âgés de moins de 18 ans.**

Les adolescents s'y rendent plus souvent que les plus jeunes (tableau 27) alors que les aînés y sont moins nombreux que les cadets (tableau 28). Peut-être parce que les premiers partent davantage pour des séjours collectifs, nous l'avons vu plus haut. Par ailleurs, l'utilisation du CLSH par les familles varie peu selon la catégorie sociale, seuls les agriculteurs semblent y inscrire leurs enfants plus souvent que les autres alors que les ménages dont le père est sans emploi ou inactif utilisent peu cette structure (tableau 29).

Tableau 27 : Fréquentation du CLSH par sexe

	Fille	Garçon	Nombre répondants total
Enfants fréquentant un centre de loisirs	363	481	844
Total enfants	1870	2233	4152
% enfants fréquentant un centre de loisirs	19%	22%	20%

Tableau 28 : Fréquentation du CLSH par âge

	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	Total
Enfants fréquentant un centre de loisirs	19	194	483	696	1392
Nbre d'enfants par classe d'âge dans l'échantillon	283	436	1593	1306	3618
% enfants fréquentant un centre de loisirs	7%	44%	30%	53%	38%

Tableau 29 : Fréquentation du CLSH selon la place dans la fratrie

Place dans la fratrie	1er	2ème	3ème	4^{ème} et plus	Total	Non réponse
Enfants fréquentant un centre de loisirs	268	308	168	52	796	45
Total enfants	1567	1306	674	229	3776	393
% enfants fréquentant un centre de loisirs	17,10%	23,6 %	24,9 %	22,7 %	21,1 %	11.4 %

Tableau 30 : Utilisation du CLSH par les familles selon la profession du père

Profession du père	% de familles dont un enfant au moins fréquente le CLSH
Total	33,2%
Agriculteurs exploitants	42,4%
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	29,8%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	33,3%
Professions intermédiaires	33,2%
Employés	32,4%
Ouvriers	35,8%
Chômeurs	25,0%
Inactifs	23.3 %
Retraités	10 %
Non concerné	29.3 %
Non réponse	34.5 %

5.3- Les vacances familiales

Un peu plus de 40 % des enfants de l'échantillon partaient cet été avec leurs parents. Cette proportion ne varie pas selon le sexe (tableau 31) ni selon l'âge, exception faite des plus de 18 ans, devenus autonomes (tableau 32). Les derniers des familles nombreuses sembleraient partir moins fréquemment avec leurs parents (tableau 33). Et résultat attendu, les chances de bénéficier de ce type de vacances dépendent fortement de la catégorie sociale, avec un maximum chez les cadres et professions intermédiaires et un minimum pour les chômeurs et les inactifs (tableau 34).

Tableau 31 : Départ en vacances familiales par sexe

	Fille	Garçon	Nombre répondants total
Enfants partant avec leurs parents	794	912	1706
Total enfants	1870	2233	4152
% départ avec leurs parents	42%	41%	41%

Tableau 32 : Départ en vacances familiales par âge

	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	19 ans et +	Total répondants
Enfants partant avec leurs parents	126	182	724	571	45	1648
Nbre d'enfants par classe d'âge dans l'échantillon	283	436	1593	1306	289	3907
% départ avec leurs parents	45%	42%	45%	44%	16%	42%

Tableau 33 : Départ en vacances familiales selon la place dans la fratrie

Place dans la fratrie	1er	2ème	3ème	4 ^{ème} et plus	Total répondants
Enfants partant avec leurs parents	648	604	286	73	1611
Total enfants	1567	1306	674	229	3776
% départ avec leurs parents	41,4 %	46,3 %	42,4 %	31.8 %	42,7%

Tableau 34 : Départ en vacances familiales selon la profession du père

Profession du père	% de familles dont un enfant au moins fréquente le CLSH
Total	48,3 %
Agriculteurs exploitants	47.5 %
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	62.3 %
Cadres, professions intellectuelles supérieures	76.9 %
Professions intermédiaires	65.9 %
Employés	57.5 %
Ouvriers	37 %
Chômeurs	9.4 %
Inactifs	21.7 %
Retraités	20 %
Non concerné*	26.8 %
Non réponse**	25.5 %

* père absent ou enfants sous tutelle

** probablement situations précaires

5.4- Les vacances avec des proches

Les vacances avec des proches, parents ou amis, concernent près d'un quart des enfants de l'échantillon. Comme pour les autres activités, ce type de séjour ne varie pas selon le sexe. Le départ avec d'autres adultes que les parents devient plus fréquent à partir de 13 ans (tableau 35). Les derniers de la famille (tableau 36) qui, rappelons-le, partaient moins que leurs frères et sœurs avec les parents sont aussi moins nombreux à profiter de vacances avec des proches. Ce type de séjour dépend aussi de la catégorie sociale, mais on l'observe surtout chez les cadres et les artisans-commerçants et beaucoup moins souvent chez les membres de professions intermédiaires, pourtant favorisés pour le départ en famille (tableau 37).

Tableau 35 : les vacances avec des proches selon l'âge

	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	19 ans et +	Total répondants
Enfants partant avec des proches	27	86	244	357	89	803
Nbre d'enfants par classe d'âge dans l'échantillon	283	436	1593	1306	289	3907
% enfants partant avec des proches	9,5	19,7	15,3	27,3	30,8	20,6

Tableau 36 : les vacances avec des proches selon la place dans la fratrie

Place dans la fratrie	1er	2ème	3ème	4^{ème} et plus	Non réponse	Total
Enfants partant avec des proches	333	238	84	30	34	719
Nbre d'enfants par classe d'âge dans l'échantillon	1567	1306	674	229	971	3776
% enfants partant avec des proches	21,3	18,2	12,5	13,1	3,5	19,0

Tableau 37 : Vacances avec des proches selon la profession du père

Profession du père	% de familles dont un enfant au moins fréquente le CLSH
Total	26,8%
Agriculteurs exploitants	25.4 %
Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise	33.3 %
Cadres, professions intellectuelles supérieures	42.1 %
Professions intermédiaires	15.6 %
Employés	27.9 %
Ouvriers	21.7 %
Chômeurs	24.4 %
Inactifs	18 %
Retraités	20,9 %
Non concerné*	27.2 %
Non réponse**	50 %

* père absent ou enfants sous tutelle

** probablement situations précaires

5.5- Qui fait quoi ?

Tableau 38 : Les activités estivales selon l'âge

	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-18 ans	19 ans et plus	non réponse	Total
vont en vacances collectives	0,00	7,00	52,22	34,23	0,04	6,51	100
vont en CLSH	1,36	13,94	34,70	50,00	0,00	0,00	100
partent avec les parents	7,39	10,67	42,44	33,47	2,64	3,40	100
partent avec des proches	3,36	10,71	30,39	44,46	11,08	0,00	100
% de la classe d'âge dans l'échantillon	7.3	11.1	40.8	33.4	7.4		100

Les 7-12 partent plus souvent en séjours collectifs, les 13-18 ans fréquentent le CLSH ou, comme les plus âgés, partent avec des proches. (tableau 38). Alors que les aînés partent avec des proches ou en vacances collectives, les cadets restent plus souvent au domicile ou fréquentent le CLSH (tableau 39).

Tableau 39 : Les activités estivales selon la place dans la fratrie

Place dans la fratrie	1er	2ème	3ème	4 ^{ème} et plus	Non réponse	Total
vont en vacances collectives	43. %	31.8 %	13.4 %	4,2 %	7.6 %	100 %
vont en CLSH	31.9 %	36.6 %	20 %	6.2 %	5.3 %	100 %
partent avec les parents	39.4 %	36.7 %	17.4 %	4 %	2 %	100 %
partent avec des proches	46.3 %	33.1 %	11.7 %	4.2 %	4.7 %	100 %
% dans l'échantillon	37.8 %	31.5 %	16.3 %	5.5 %	8.9 %	100 %

6. Les aides au départ en vacances collectives

Sur les 2463 enfants de notre échantillon qui partent en centre de vacances, **1488 bénéficient d'une aide financière, soit 60 %**. Dans l'enquête réalisée par l'Irédu, les aides concernaient 40 % des séjours des enfants interrogés (centres de vacances et séjours linguistiques confondus). On peut penser que le thème de notre enquête a incité les organisateurs à solliciter plus particulièrement des familles bénéficiant d'aide, ce qui expliquerait un taux de bénéficiaires plus élevé dans notre enquête.

6.1- Taux de bénéficiaires par département

Cette proportion de bénéficiaires varie selon les départements (tableau 40). Le Nord enregistre un taux très largement inférieur à la moyenne qui ne reflète pas la réalité. En effet, nous avons recueilli pour ce département un nombre important de questionnaires par l'intermédiaire d'une CAF du Nord, à la fois organisateur de séjour et financeur. Mais les familles concernées n'ont pas répondu aux questions portant sur les aides alors que l'on peut penser que le séjour de leur(s) enfant(s) était subventionné par cette CAF.

En revanche, on observe en **Meurthe et Moselle un pourcentage important de bénéficiaires qui peut résulter d'une politique volontariste en la matière**. Ce résultat rejoint nos hypothèses concernant la distribution des catégories socioprofessionnelles parmi les familles de notre échantillon résidant dans ce département. Enfin, les Bouches du Rhône et la Loire se situent à un niveau moyen.

Tableau 40 : Nombre et pourcentage d'enfants aidés par département de résidence

	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord	Total 4 dépts	Autres dépts	Total
Nbre d'enfants aidés	244	417	415	164	1240	248	1488
Nbre d'enfants partant en vacances collectives	413	647	567	471	2098	365	2463
% d'enfants aidés	59%	64%	73%	35%	59%	68 %	60 %

6.2- Taux de bénéficiaires selon la catégorie sociale

Comme l'on pouvait s'y attendre, le taux de bénéficiaires varie selon la catégorie sociale (tableau 41). **Les enfants de cadres sont les moins aidés (32 %) loin derrière les enfants d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise ou de membres de professions intermédiaires (53 et 55 %).** **Les agriculteurs (84 %) enregistrent la proportion de bénéficiaires la plus importante dans notre échantillon, viennent ensuite les employés et les ouvriers (65 %).** La catégorie non réponse correspond sans doute à des personnes sans emploi ou en situation précaire, on ne peut donc tirer de conclusions du taux de bénéficiaires chez les familles dont le père s'est déclaré chômeur.

La comparaison de ces résultats par département était un des objectifs de notre enquête. Mais l'analyse portera essentiellement sur les Bouches du Rhône, la Loire et la Meurthe et Moselle car comme nous l'avons expliqué plus haut, les données enregistrées dans le Nord sous évaluent le taux de bénéficiaires, les nombreuses familles ayant fait partir leur enfant avec une CAF n'ayant pas répondu. De plus, soulignons que les effectifs par catégorie et département permettent seulement de dégager des tendances qui resteraient à confirmer. Plus particulièrement, le faible nombre d'agriculteurs ou de retraités par département ne permet pas d'en analyser les variations.

Le tableau 42 met en évidence les catégories les plus aidées dans chaque département (cases grisées). Il s'agit des catégories défavorisées à moyennes. En effet, les bénéficiaires commencent à être nombreux dès le niveau « profession intermédiaire » dans les Bouches du Rhône ou chez les employés dans les deux autres départements. Les catégories plus favorisées connaissent un taux de bénéficiaires inférieur mais qui n'est pas négligeable, notamment dans la Loire et la Meurthe et Moselle pour les artisans-commerçants, et dans ce dernier département pour les cadres où 43 % des enfants sont aidés à partir en vacances collectives. Rappelons que la Meurthe et Moselle connaît le taux de bénéficiaires le plus important. Les aides distribuées apparaissent ainsi réparties sur l'ensemble des catégories sociales.

Tableau 41 : Nombre et pourcentage d'enfants aidés selon la CSP du père.

(Familles résidant dans les 4 départements concernés par l'enquête)

CSP du père	Nbre d'enfants aidés	Nbre d'enfants partant en vacances collectives	% d'enfants aidés
Agriculteurs	68	81	84 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	77	144	53 %
Cadres, professions intellectuelles	106	334	32 %
Professions intermédiaires	141	256	55 %
Employés	142	218	65 %
Ouvriers	286	440	65 %
Retraités	7	10	70 %
Chômeurs	22	53	42 %
Inactifs	50	76	66 %
Non concernés *	75	103	73 %
Non réponse	266	383	69 %
Total	1240	2098	59 %

* Il s'agit d'enfants dont le père est absent.

Tableau 42 : Proportion d'enfants aidés selon la CSP du père et le département de résidence.

	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord	Total
Agriculteurs	100%	88%	83%	0%	84 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	36%	62%	72%	13%	53 %
Cadres, professions intellectuelles	23%	34%	43%	22%	32 %
Professions intermédiaires	69%	51%	65%	4%	55 %
Employés	74%	79%	83%	13%	65 %
Ouvriers	87%	69%	87%	30%	65 %
Retraités	0%	0%	100%	100%	70 %
Chômeurs	71%	80%	50%	29%	42 %
Inactifs	80%	80%	63%	46%	66 %
Non concernés	64%	81%	89%	43%	73 %
Non réponse	72%	76%	81%	57%	69 %
Total	59 %	64%	73%	35%	59 %

En gras : taux de bénéficiaires supérieur à la moyenne des 4 départements (total en ligne).

En grisé : taux de bénéficiaires supérieur à la moyenne du département (total en colonne).

6.3- Taux de bénéficiaires selon la taille de la famille

Sur l'ensemble de l'échantillon, les enfants issus de fratries de 2 et 3 enfants constituent 70 % des bénéficiaires, sauf dans le Nord (57 %) où un tiers des enfants aidés viennent de familles nombreuses (tableau 43). A l'inverse, les Bouches du Rhône connaissent la proportion la plus importante de bénéficiaire enfant unique (16 %) ou vivant dans une famille de 2 enfants (45 %)

Tableau 43 : Distribution des aides selon la taille de la famille et le département de résidence.

Nbre d'enfants à charge	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord	Total 4 dépts	Total
1	16	13	9	12	12	11
2	45	40	28	20	35	35
3	25	35	44	37	36	35
4 et plus	14	12	18	32	17	20
Total	100	100	100	100	100	100

Si l'on examine par catégorie la proportion d'enfants bénéficiaires sur ceux qui partent en vacances collectives, **les enfants uniques apparaissent plus souvent aidés que les autres** et les **enfants issus de familles nombreuses seraient à l'inverse moins fréquemment aidés** (tableau 44). Ce résultat peu apparaître surprenant au regard des modes d'attribution couramment utilisés pour lesquels les aides sont proportionnées à la taille de la famille. L'analyse des sources de financement selon le nombre d'enfants à charge permettrait d'en savoir plus. On peut en effet faire l'hypothèse que les parents d'enfant unique et les familles nombreuses ont recours à des financeurs différents.

Tableau 44 : Taux de bénéficiaires selon la taille de la famille

Nombre d'enfants à charge (par tranche)	Nombre d'enfants partant en vacances collectives	Nombre d'enfants bénéficiaires	% d'enfants aidés/enfants en vacances collectives
1	266	185	70%
2	875	523	60%
3	837	523	62%
4 et plus	483	256	53%
Non réponse	2	1	
Total	2463	1488	60%

Tableau 45 : Taux de bénéficiaires selon la taille de la famille par département

Nombre d'enfants à charge (par tranche)	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord	Total 4 dépts
1	70%	65%	71%	63%	68%
2	58%	69%	65%	30%	59%
3	61%	65%	79%	34%	61%
4 et plus	51%	53%	75%	33%	51%
Total	70%	64%	73%	35%	59%

En gras : taux de bénéficiaires supérieur à la moyenne des 4 départements, gras-italique : taux de bénéficiaires inférieur à la moyenne des 4 départements (total en ligne).

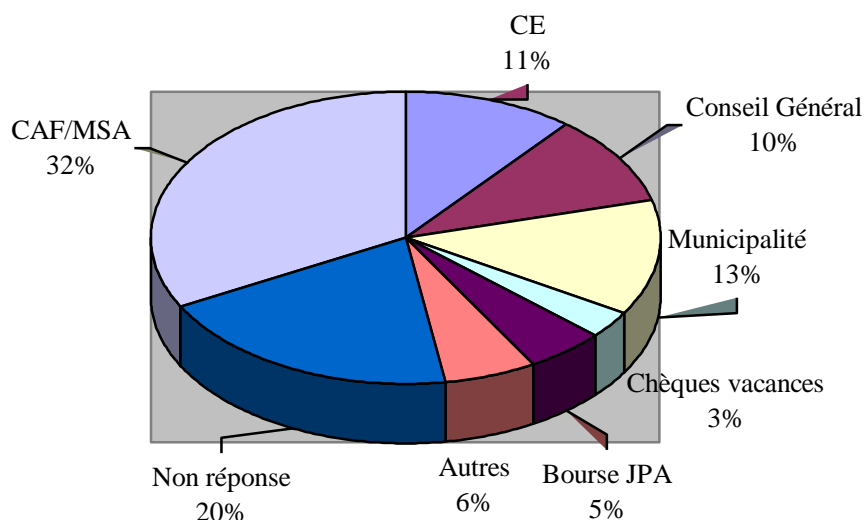
En grisé : taux de bénéficiaires supérieur à la moyenne du département (total en colonne).

La distribution des bénéficiaires dans les Bouches du Rhône diffère peu de celle observée sur l'échantillon. En revanche, soulignons que la **Loire privilégie les enfants issus de familles de 2 enfants et la Meurthe et Moselle les familles nombreuses** (plus de 3 enfants). Les résultats du Nord sont présentés à titre indicatif, la forte proportion d'enfants uniques aidés par rapport aux autres types de famille est à rapprocher de l'absence dans les données des enfants fréquentant les séjours des CAF.

6.4- Les sources de financement

Un tiers des aides sont distribuées par les CAF et les MSA, le reste émane à part égale des municipalités, des conseils généraux et des comités d'entreprise. Interviennent ensuite les bourses de la JPA et d'autres associations, puis les chèques vacances. Ces derniers apparaissent utilisés à d'autres fins que le paiement des séjours collectifs pour jeunes.

Graphique 5 : Répartition des aides selon les sources de financement



L'importance respective des différents financeurs varie peu selon les départements (tableau 46), exception faite du Nord qui enregistre un taux record de non réponses (46 %). On peut aussi souligner la fréquence, dans notre échantillon, des aides distribuées par la JPA aux enfants de Nord alors que celles-ci apparaissent inexistantes en Meurthe et Moselle. Ce département se distingue en revanche par la place de la CAF et de la MSA (50 % des aides distribuées) alors que dans les Bouches du Rhône ce sont les municipalités qui paraissent très actives.

Tableau 46 : Distribution des aides par financeur selon le département.

	Bouches du Rhône	Loire	Meurthe et Moselle	Nord	Total
CAF/MSA	31%	25%	50%	25%	33%
CE	5%	17%	14%	1%	11%
Conseil Général	11%	8%	13%	11%	10%
Municipalité	28%	19%	6%	2%	13%
Chèques vacances	3%	4%	4%	1%	3%
Bourse JPA	3%	4%	0%	12%	5%
Autres	3%	10%	4%	2%	6%
Non réponse	15%	13%	9%	46%	20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

6.5- Le montant des aides

En moyenne, les aides s'élèvent à 1126,40 F par enfant (tableau 47). Ce résultat rejoint celui de l'Irèdu (1270 F).

Ce montant varie selon les départements et les organismes. Il est égal à 870 F pour la Loire et atteint 1500 F environ pour les Bouches du Rhône et le Nord. La Meurthe et Moselle se situe à un niveau moyen. Les municipalités et conseils généraux distribuent en moyenne 1300 F par enfant, les autres organismes un peu plus de 1000 F et la JPA 500 F.

Les municipalités des Bouches du Rhône confirment leur participation active au financement des séjours. Non seulement, comme nous l'avons dit, elles distribuent plus d'aides qu'ailleurs, mais en plus, ces aides sont supérieures à celles offertes par les municipalités des autres départements. Par ailleurs, nous notons une bonne utilisation des chèques vacances.

Dans le département de la Loire, alors que le Conseil Général accorde, nous l'avons vu moins d'aides qu'ailleurs, leur montant est plus élevé.

En Meurthe et Moselle, la CAF et les MSA confirment leur politique d'aide volontariste. La somme moyenne versée par enfant atteint un record (comme le nombre de bénéficiaires) avec 1281,65 francs.

Enfin, dans le Nord, le Conseil Général semble particulièrement généreux avec une moyenne de 2756 F et la JPA se distingue tant par le nombre d'aides distribuées que par la somme moyenne allouée par enfant. Les comités d'entreprises et les autres associations bien que moins présents qu'ailleurs octroient des aides plus élevées.

Si l'on compare maintenant les montants par type de source, il faut souligner que **l'aide moyenne distribuée par les CAF et les MSA diffère peu d'un département à l'autre**. Des traitements statistiques complémentaires permettraient d'affiner l'analyse, mais l'on peut déjà observer que les montants moyens attribués par les CAF et les MSA s'avèrent particulièrement homogènes sur les quatre départements, viennent ensuite les bourses de la JPA, puis les aides des CE et des autres associations et les chèques vacances. **La disparité la plus forte provient des Municipalités et des Conseils Généraux.**

Tableau 47 : Montant moyen des aides au départ par source de financement et département

	CAF/MSA	CE	Municipalité	Conseil Général	Chèques vacances	Bourse JPA	Autres financeurs	Total
Bouches du Rhône	807,16	794,69	2517,23	794,91	1641,83		650,00	1499,07
Loire	801,10	945,41	731,92	1437,33	923,64	431,67	980,73	872,01
Meurthe et Moselle	1281,65	1234,15	348,17	391,82	1218,92		975,95	1076,11
Nord	902,29	2107,17	1641,91	2756,77	512,50	1225,38	1664,00	1489,68
Total	1036,43	1074,10	1360,64	1322,54	1136,73	517,09	1048,84	1126,40

Moyennes calculées sur les répondants.

En gras : montant supérieur à la moyenne des 4 départements, (total en ligne), gras italique : montant inférieur. En grisé : montant supérieur à la moyenne du département (total en colonne).

Tableau 48 : Montant moyen versé par enfant selon la CSP du père et le financeur

	CAF/MSA	CE	Municipalité	Conseil Général	Chèques vacances	Bourse JPA	Autres financeurs	Total
Agriculteurs	871,49	859,20	681,43	538,00	1717,50	0,00	650,00	848,86
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	928,74	1238,75	902,82	460,43	1870,00	500,00	1522,71	1009,31
Cadres, professions intellectuelles	918,55	1111,34	1971,50	3440,00	831,69	0,00	3590,00	1227,97
Professions intermédiaires	1022,96	1321,00	1641,23	1318,60	1314,23	266,67	550,00	1217,25
Employés	1145,98	884,63	1548,39	1122,71	828,28	312,50	600,00	1072,71
Ouvriers	1122,92	975,93	1412,12	1009,89	902,05	370,59	1131,75	1092,56
Retraités	819,00	0,00	0,00	1266,67	0,00	0,00	0,00	1042,83
Chômeurs	1252,57	588,33	1863,50	403,78	0,00	200,00	1137,33	1023,07
Inactifs	976,22	270,00	1987,83	1530,68	0,00	300,00	412,50	1254,23
Non concernés	1265,84	623,29	1021,04	1010,46	1076,00	580,00	1012,89	1067,97
Non réponse	1232,70	1678,63	1134,37	2015,18	1890,00	1003,66	1148,64	1362,91
Total	1110,27	1074,10	1360,64	1322,47	1136,73	517,09	1048,84	1158,73

En gras : montant supérieur à la moyenne par CSP, (total en ligne), gras italique : montant inférieur. En grisé : montant supérieur à la moyenne par financeur (total en colonne). Il est à noter que les cases « cadres xConseil Général » et les Autres financeurs n'ont pas été grisées car seul un enfant était concerné. Il ne s'agit donc pas d'une moyenne, mais du montant obtenu par la famille pour le séjour de cet enfant. L'hypothèse que ces 2 enfants soient handicapés expliquerait l'importance des sommes perçues pour ces séjours.

Les chèques vacances sont utilisés de manière importante par les agriculteurs, artisans-commerçants, et les professions intermédiaires dans une moindre mesure.

Les municipalités privilégient d'une part les catégories sociales favorisées (cadres) à moyenne (professions intermédiaires) et d'autre part les inactifs et les chômeurs. De plus, leurs aides apparaissent importantes pour les employés et les ouvriers. On peut ainsi faire l'hypothèse que les montants distribués dépendent des politiques municipales et de la structure sociale de la population concernée.

Les aides des CAF et des CE varient peu selon les CSP, exception faite des inactifs peu pris en charge par les CE.

Tableau 49 : Montant moyen versé par enfant selon le financeur et l'âge des enfants

	CAF/ MSA	CE	Municipalité	Conseil Général	Chèques vacances	Bourse JPA	Autres financeurs	Total
4-6 ans	894,25	677,58	512,42	1181,23	1088,83	0,00	2480,00*	873,10
7-12 ans	1049,00	939,00	1296,98	1048,59	985,83	442,12	762,25	1041,51
13-18 ans	1000,45	1268,23	1713,64	1808,19	1425,00	638,89	1191,09	1279,74
non réponse	1269,64	1619,93	851,28	1950,69	990,00	0,00	1991,43	1432,81
Total	1036,44	1074,10	1360,64	1322,55	1202,95	517,08	1048,58	1129,55

En gras : montant supérieur à la moyenne par âge, (total en ligne), gras italique : montant inférieur. En grisé : montant supérieur à la moyenne par financeur (total en colonne).

* La somme indiquée n'est pas significative car elle ne concerne que 2 enfants touchant tous les deux la même aide. Il ne s'agit donc pas d'une moyenne et cela doit être considéré comme une exception sûrement due comme nous en avons fait l'hypothèse un plus haut à une particularité des enfants.

Comme on pouvait s'y attendre, plus l'enfant est âgé, plus la somme moyenne perçue élevée. Les séjours des plus jeunes sont non seulement moins longs, mais aussi proposent dans la plupart des cas des activités moins onéreuses. Cette tendance s'observe chez tous les financeurs mais plus particulièrement pour les municipalités. Celles-ci favorisent les 7-12 ans et plus encore les adolescents qui trouvent aussi un écho favorable auprès des conseils généraux.

Ici encore les aides distribuées par les CAF apparaissent plus homogènes que chez les autres financeurs.

7- En guise de conclusion

La réalisation de notre enquête s'est heurtée à de nombreuses difficultés qui tiennent principalement à la méconnaissance du secteur des vacances collectives et à la multiplicité de ses acteurs. Cette méconnaissance nous a conduit à devoir diffuser notre questionnaire sur une grande échelle (près de 50 000) alors que les délais prévus pour pouvoir toucher un maximum d'organismes et de familles étaient dépassés. Faute d'éléments fiables sur les organisateurs et les familles concernées par l'enquête, il apparaît difficile d'évaluer le taux de retour des questionnaires et la représentativité de notre échantillon.

Néanmoins, la comparaison avec les études disponibles sur le même sujet, les caractéristiques des populations de référence et les chiffres publiés par la Mission Statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports montre que cet échantillon présente des caractéristiques similaires à ce que l'on connaît de la fréquentation des séjours collectifs. On peut donc penser que les données que nous avons enregistrées nous renseignent de manière relativement fiable sur les aides au départ ou l'organisation des vacances de ces enfants.

Les résultats présentés pourraient d'ailleurs être complétés par des analyses complémentaires, toutes les données recueillies n'ayant pas été traitées, notamment celles concernant le coût des séjours et le cumul des aides. A cet égard, retenons la disparité des aides distribuées par les collectivités locales alors que les CAF et MSA se distinguent dans notre échantillon par une grande homogénéité des montants attribués entre les quatre départements. Restent à analyser les complémentarités existant entre les différentes sources de financement pour pouvoir en tirer des conclusions plus précises.